

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ORDONNANCE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance extraordinaire du 19 avril 2018, l'ordonnance suivante :

O-0.1, o 083 autorisant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de placotoir pour cinq emplacements,

et ce, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. **O-0.1**).

Cette ordonnance est entrée en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 27 avril 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx